

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 23 MARS 2021**

**16 MARS 2021: CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Le Maire de Gavray-sur-Sienne a convoqué les Conseillers Municipaux pour le MARDI 23 MARS 2021 à 20 heures avec l'ordre du jour suivant : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 2 mars 2021- Budget principal exercice 2020 : approbation du compte administratif, du compte de gestion et affectation des résultats – Budgets des lotissements exercice 2020 : approbation des comptes administratifs, des comptes de gestion et affectation des résultats – Service Assainissement : vote du compte administratif et compte de gestion 2020, affectation des résultats, vote des tarifs et vote du Budget primitif 2021- Budget communal : Paiement factures avant le vote du Budget – Convention avec le FDGDON pour la lutte contre les frelons asiatiques - Informations diverses – Questions diverses.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 23MARS 2021**

-----

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois mars à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Gavray-sur-Sienne à la salle polyvalente de Gavray suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire de Gavray-sur-Sienne.

Etaient présents : LECOMTE Sébastien, LETELLIER Joseph, JACQUET Isabelle, DE PAËPE Philippe, SABINE PACARY Roselyne, CANU Michel, LAMY Brigitte, HÉBERT Bernard, MAUSSION Olivier, LEFRANC Franck, DELAMARCHE Alexandre, DEFOY Marine, HAMEL Coralie, HEURTAUX Jean-Claude, LECAUDEY Denis, PAYSANT-DAMOUR Agnès, HOUSTIN Michaël et LEBEAU MABIRE Caroline.

Etaient absents excusés : M. BIDOT Jacky, Mme TROCHUT Marie-Christine, Mme LEBARGY Linda (procuration à M. DELAMARCHE), Mme BERNARD Virginie et Mme FOUILLEUL Anne-Charlotte.

Mme HAMEL Coralie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil adopte le compte rendu municipal du 2 mars 2021.  
M. LECOMTE présente M. LEBEURIER, conseiller aux décideurs locaux auprès des collectivités de Coutances Mer et Bocage  
M. LEBEURIER présente son poste au sein de la Trésorerie de Coutances.

**D20210301. BUDGET PRINCIPAL GAVRAY-SUR-SIENNE**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020.**

(M. LECOMTE se retire de la salle)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme LAMY Brigitte, adjointe aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal de la Commune de Gavray-sur-Sienne dressé par M. Sébastien LECOMTE Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	36 878.50	0		522 567.55	36 878.50	522 567.55
Opérations exercice	692 334.81	662 899.48	1 167 796.71	1 500 766.13	1 860 131.52	2 163 665.61

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 23 MARS 2021**

TOTAUX	729 213.31	662 899.48	1 167 796.71	2 023 333.68	1 897 010.02	2 686 233.16
<b>Résultats de clôture</b>	<b>66 313.83</b>			<b>855 536.97</b>		<b>789 223.14</b>
Restes à réaliser	238 844.00				238 844.00	
TOTAUX CUMULES	305 157.83			<b>855 536.97</b>		<b>789 223.14</b>
<b>Résultats définitifs</b>	<b>305 157.83</b>			<b>855 536.97</b>		<b>550 379.14</b>

- 2° Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**D20210302.LOTISSEMENT QUARTIER DU CHÊNE de GAVRAY**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

(M. LECOMTE quitte la salle)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme LAMY Brigitte, adjointe aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe du lotissement du Quartier du Chêne de la commune-déléguée de Gavray dressé par M. Sébastien LECOMTE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	973 998.09			812 582.42	973 998.09	812 582.42
Opérations exercice	110 517.74	1 063 651.76	1 065 244.53	203 360.79	1 175 762.27	1 267 012.55
TOTAUX	1 084 515.83	1 063 651.76	1 065 244.53	1 015 943.21	2 149 760.36	2 079 594.97
<b>Résultats de clôture</b>	20 864.07		49 301.32		70 165.39	
<b>Résultats définitifs</b>	20 864.07		49 301.32		70 165.39	

- 2° Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**D20210303.LOTISSEMENT JARDIN DU BOURG DU MESNIL-ROGUES**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2020.**

(M.LECOMTE se retire de la salle)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme LAMY Brigitte, adjointe aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget lotissement Jardin du Bourg de la commune-déléguée du Mesnil-Rogues dressé par M. Sébastien LECOMTE Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 23 MARS 2021**

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés			43 544.77		43 544.77	
Opérations exercice	52 750.02			52 750.02	52 750.02	52 750.02
<b>TOTAUX</b>	52 750.02		43 544.77	52 750.02	96 294.79	52 750.02
<b>Résultats de clôture</b>	52 750.02			9 205.25	43 544.77	
<b>Résultats définitifs</b>	52 750.02			9 205.25	43 544.77	

2° Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3 ° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4 ° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**D20210304. LOTISSEMENT SOURDEVAL LES BOIS.**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

(M.LECOMTE se retire de la salle)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme LAMY Brigitte, adjointe aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget lotissement de la commune-déléguée de Sourdeval les Bois dressé par M. Sébastien LECOMTE Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		5 650.83	166 453.48		166 453.48	5 650.83
Opérations exercice	26 576.78		159.92	20 925.95	26 736.70	20 925.95
<b>TOTAUX</b>	26 576.78	5 650.83	166 613.40	20 925.95	193 190.18	26 576.78
<b>Résultats de clôture</b>	20 925.95		145 687.45		166 613.40	
<b>Résultats définitifs</b>	20 925.95		145 687.45		166 613.40	

2° Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3 ° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4 ° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 23 MARS 2021**

---

**D20210305. -APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR**  
**(Commune, Lotissement du Quartier du Chêne, Lotissement Jardin du Bourg, Lotissement de Sourdeval les Bois)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

-Après s'être fait représenter les budgets primitifs de l'exercice 2020, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

-Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020 ;

-Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

-Considérant les écritures régulièrement tenues ;

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1° janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

-Déclare que les comptes de gestion (commune, lotissement du Quartier du Chêne, lotissement Jardin du Bourg, lotissement de Sourdeval les Bois) dressés, pour l'exercice 2020, par le receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**D20210306. BUDGET COMMUNAL AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020**

M. le Maire rappelle au conseil les résultats 2020 du budget communal, à savoir :

-section de fonctionnement : excédent de 855 536.97 €

-section d'investissement : déficit de 66 313.83 €

Par ailleurs, les restes à réaliser de l'exercice 2020 s'élèvent à 238 844 € en dépenses; d'où un déficit d'investissement de 305 157.83 €

M. le Maire propose l'affectation de ces résultats de la façon suivante :

- couverture du déficit d'investissement et affectation complémentaire en réserve par prélèvement sur l'excédent de la section de fonctionnement au compte 1068 pour un montant total de 305 157.83 €

- le reste de l'excédent de la section d'exploitation soit 550 379.14 € est affecté en report à nouveau au compte 002.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil accepte les propositions de M. le Maire pour l'affectation des résultats de l'exercice 2020.

**D20210307. BUDGET LOTISSEMENT QUARTIER DU CHENE de GAVRAY.**  
**AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020.**

M. le Maire rappelle au conseil les résultats 2020 du budget lotissement du Quartier du Chêne, à savoir :

-section de fonctionnement : déficit de 49 301.32 €

-section d'investissement : déficit de 20 864.07 €

M. le Maire propose d'affecter ces résultats de la façon suivante :

- Report du déficit de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 49 301.32 €

- Report du déficit d'investissement au compte 001 pour un montant de 20 864.07 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil accepte les propositions de M. le Maire pour l'affectation des résultats 2020 du budget lotissement du quartier du chêne de Gavray

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 23 MARS 2021**

**D20210308. BUDGET LOTISSEMENT JARDIN DU BOURG du MESNIL-ROGUES**  
**AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020.**

M. le Maire rappelle au conseil les résultats 2020 du budget lotissement du Jardin du Bourg, à savoir :

-section de fonctionnement : excédent de 9 205.25 €

- section d'investissement : déficit de 52 750.02 €

M. le Maire propose d'affecter ces résultats de la façon suivante :

- Report de l'excédent de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 9 205.25 €

- Report du déficit d'investissement au compte 001 pour un montant de 52 750.02 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil accepte les propositions de M. le Maire pour l'affectation des résultats 2020 du budget lotissement du jardin du bourg de Mesnil-Rogues

**D20210309. BUDGET LOTISSEMENT SOURDEVAL LES BOIS.**  
**AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020**

M. le Maire rappelle au conseil les résultats 2020 du budget lotissement de Sourdeval les Bois, à savoir :

-section de fonctionnement : déficit de 145 687.45 €

-section d'investissement : déficit de 20 925.95 €

M. le Maire propose d'affecter ces résultats de la façon suivante :

- Report du déficit de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 145 687.45 €

- Report du déficit d'investissement au compte 001 pour un montant de 20 925.95 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil accepte les propositions de M. le Maire pour l'affectation des résultats 2020 du budget lotissement de Sourdeval les Bois.

**D20210310. BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2020.**

(M. LECOMTE quitte la salle)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. MAUSSION Olivier, rapporteur de la commission assainissement, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget du service assainissement de Gavray-sur-Sienne dressé par M. LECOMTE Sébastien, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Exploitation		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Opérations exercice	191 068.75	158 029.00	220 202.91	254 783.38	411 271.66	412 812.38
<i>Résultats exercice</i>	<i>33 039.75</i>			<i>34 580.47</i>		<i>1 540.72</i>
Résultats N-1 reportés		82 977.63	21 057.94			61 919.69
TOTAUX	191 068.75	241 006.63	241 260.85	254 783.38	411 271.66	474 732.07
<b>Résultats de clôture</b>		<b>49 937.88</b>		<b>13 522.53</b>		<b>63 460.41</b>
Restes à réaliser	12 437.00	15 774.00				3 337.00
<b>Résultats définitifs</b>		<b>53 274.88</b>		<b>13 522.53</b>		<b>66 797.41</b>

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 23 MARS 2021**

---

- 2° Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**D20210311. – SERVICE ASSAINISSEMENT. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Après s'être fait représenter le budget primitif de l'exercice 2020, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.
- Considérant les écritures régulièrement tenues ;
- 1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1° janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° statuant sur l'exécution du budget assainissement de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion du service Assainissement de Gavray-sur-Sienne dressé pour l'exercice 2020, par le receveur visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**D20210312. BUDGET ASSAINISSEMENT .AFFECTATION DES RESULTATS**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les résultats 2020 du budget assainissement à savoir

Section d'Exploitation : un excédent de 13 522.53 €

Section Investissement : un excédent de 49 937.88 €

Pour information, les restes à réaliser de l'exercice 2020 s'élèvent à 12 437 € en dépenses et 15 774 € en recettes.

M. le Maire propose le report des résultats 2020 sur le budget 2021 comme suit :

- une recette sur le compte 001 de la section d'investissement à hauteur de 49 937.88 €
- une recette sur le compte 002 de la section d'exploitation à hauteur de 13 522.53 €

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte le report des résultats présentés par M. le Maire.

**D20210313.- RÉVISION TARIFS ASSAINISSEMENT**

Compte tenu des impératifs budgétaires, la commission assainissement propose au Conseil de réviser les tarifs de l'assainissement.

En application de l'arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de part de la redevance fixe non proportionnelle au volume d'eau consommé, après délibération, et à l'unanimité, le Conseil fixe les tarifs suivants :

**Pour les abonnés du service de Gavray, à compter du 1°avril 2021 :**

- Redevance fixe annuelle de 89.00 €.

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 23 MARS 2021**

---

- Redevance sur consommation établie à 1.95 € par m<sup>3</sup> d'eau consommé.

**Pour les abonnés du service de Le Mesnil-Rogues et de Sourdeval les Bois, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 :**

-Redevance fixe annuelle de 64.90 €

-Redevance sur consommation établie à 1.51 € par m<sup>3</sup> d'eau consommé

Pour les abonnés raccordées au réseau public d'assainissement et ayant un puits, le conseil municipal décide de facturer en sus de la redevance fixe annuelle, une redevance forfaitaire minimum sur consommation établie à 25 m<sup>3</sup> par personne présente dans le logement à la date du 1<sup>er</sup> avril. Il s'agit d'une redevance forfaitaire minimum c'est à dire que si leur consommation d'eau est supérieure à ce forfait, la taxe d'assainissement sera basée sur cette consommation.

**D20210314. BUDGET ASSAINISSEMENT. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, vote le budget primitif du service assainissement de l'exercice 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section d'investissement : 193 896.88 €

- section d'exploitation : 285 226.80 €

**D20210315. BUDGET COMMUNAL.PAIEMENT FACTURES AVANT VOTE DU BUDGET**

M. le Maire informe qu'il a été nécessaire d'acquérir une tente personnalisée afin de compléter le matériel communal. Coût du matériel : 1 218.00 € TTC

Ce matériel a été acheté auprès de l'entreprise Printecom présente sur notre commune, et qui avait réalisé en 2019 le logo de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-1, selon lequel l'exécutif de la collectivité peut jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits afférents au remboursement de la dette ;

Considérant qu'il peut être nécessaire d'exécuter des dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du budget communal 2021 ;

Considérant que le montant des crédits ouverts de la section d'investissement, hors remboursement de la dette en capital, sur l'exercice 2020 était de 1 717 397.50 € et que le quart de cette somme représente un montant de 429 349 € ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget communal de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021 conformément au tableau suivant :
  - o Section d'investissement
    - Compte 2184– acquisition tente personnalisée auprès de Printecom : 1 218.00 €
- Dit que les crédits utilisés seront inscrits au BP 2021 lors de son adoption.

Au niveau de la communication, des nouveaux drapeaux seront réalisés pour les mettre au niveau des feux tricolores.

**D20210316. FDGDON. CONVENTION LUTTE CONTRE FRELON ASIATIQUE**

M. le Maire propose au conseil de renouveler la signature de la convention passée entre la commune et le FDGDON (fédération départementale de défense contre les organismes nuisibles de la Manche) dans le cadre de la lutte contre les frelons asiatiques.

La convention porte sur la définition des modalités de mise en place des opérations de surveillance, de prévention et lutte collective contre les nids de frelons asiatiques.

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 23 MARS 2021**

---

Cette convention est passée pour 3 ans avec un coût annuel de 90 € pour la participation sur le volet animation, coordination, suivi et investissements.

Sur le volet de lutte par la destruction des nids, la participation de la commune est en fonction des travaux de destructions réalisés par des entreprises agréées par le FDGDON. Le choix des entreprises sera effectué annuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- Donne le pouvoir à M. le Maire pour signer la convention 2021/2023
- Donne le pouvoir à M. le Maire pour réaliser le choix annuel des entreprises intervenants sur la commune pendant la période de la convention
- Donne le pouvoir à M. le Maire d'engager les participations afférentes à la convention

Pour information il est proposé de retenir pour l'année 2021, l'entreprise Assistance Nuisibles de Sauveur-Villages en choix n°1 et l'entreprise Normandie Nuisibles de Quetteville-sur-Sienne en choix n°2.

Il y a eu 64 interventions en 2020 pour la destruction des nids de frelons sur le territoire.

**INFORMATIONS DIVERSES**

- Depuis le dernier conseil municipal :
  - o Création de l'association Gavray-sur-Sienne Hambye Santé. Les professionnels vont ainsi préparer leur projet de santé. Un travail est mené avec l'association Attitude Manche afin de promouvoir notre territoire
  - o Rencontre avec Jean-Claude Heurtaux et M. Tartaut du Conseil Départemental pour présenter le Contrat Pôle de Services.
  - o Assemblée générale des commerçants : remerciement à la municipalité pour le soutien
  - o Conseil d'école : remerciement pour l'accompagnement des projets
  - o Collège : Mme l'inspectrice d'Académie informe M. le Maire que les 3 heures d'EPS devraient être maintenues à la rentrée 2021.
  - o 1ere visite des halles par les architectes
  - o Le mur derrière la mairie a été réduit pour faciliter le passage lors du marché hebdomadaire.
  - o Une réflexion est menée pour ouvrir des chemins pédestres
- A venir :
  - o Entretien de recrutement du Chef de Projet PVDD
  - o Rencontre avec Laurine Charles : Cheffe de projet santé à la CMB
  - o Vente de la Gavrette sur le marché du samedi 3 avril
  - o En attente de l'accord de la Préfecture, la Course Fernand Durel devrait avoir lieu le dimanche 4 avril :
  - o Samedi 17 avril : le marché sera agrémenté d'une foire aux plantes

**QUESTIONS DIVERSES**

**M. HEURTAUX** évoque les quelques attroupements qui se créent au niveau du marché du samedi.

**Mme SABINE PACARY** fait le point sur les vaccinations. A ce jour, 155 personnes se sont inscrites dont 115 ont reçu leur 1<sup>ère</sup> injection.

Prochain conseil : Mardi 13 avril à 20 heures.

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 23 MARS 2021**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Cette séance de conseil municipal en date du 23 mars 2021 contient seize délibérations numérotées D20210301 à D20210316.